

Le baccalauréat « vaut »-il encore quelque chose ?

- **Des critiques récurrentes remettent en cause la « valeur » du baccalauréat, sous plusieurs angles.**

D'une part, les épreuves qui déterminent si, début juillet, le candidat obtient ou non le diplôme, n'auraient plus vraiment d'importance dans la poursuite d'étude des élèves, puisque cette poursuite d'études se « joue » en grande partie sur les notes moyennes des deux premiers trimestres, seules prises en compte dans la procédure APB : les épreuves du baccalauréat n'auraient donc plus vraiment de sens, dans la mesure où **c'est le contrôle continu qui détermine les poursuites d'études.**

D'autre part, en suivant la thèse de « l'inflation scolaire », la « valeur » du baccalauréat sur le marché du travail aurait subi une forte dégradation du fait même de la diffusion de ce diplôme. **La massification de l'accès au baccalauréat aurait donc fait perdre à ce diplôme son « pouvoir d'achat » en termes d'accès à des emplois qualifiés.** En poussant plus de jeunes à aller jusqu'au baccalauréat, on ne les aurait finalement emmené que vers des désillusions, et un « déclassement scolaire » assuré.

- **Les discours sur le rôle déterminant du contrôle continu doivent absolument être remis en cause.** Si les établissements de l'enseignement supérieur recrutent les candidats sur la base de leurs notes des deux premiers trimestres de terminale, cela n'est en réalité possible que parce qu'il y a, à la fin de l'année, un examen national : c'est, pour les établissements « recruteurs », la garantie que ces notes de contrôle continu ont de la « valeur ». En effet, c'est la garantie que les élèves sont évalués, au cours de l'année, sur la base d'un même programme, et en préparation d'un même examen : étant tous évalués au regard des mêmes critères dans l'année, on peut se fonder sur leurs moyennes pour décider de les recruter ou non. Sans l'examen terminal, les établissements recruteurs seraient amenés à se « méfier » de la « réputation » de tel ou tel établissement (« surnotant » ses élèves ou, au contraire, ayant des exigences trop élevées...).

- **La question de la « valeur » du baccalauréat sur le marché du travail est plus complexe.**

La thèse de l'inflation des diplômes considère qu'en tant que niveau de qualification, le baccalauréat n'a pas la même « valeur » lorsque 78 % d'une classe d'âge l'obtient, que lorsque ce n'est le cas que de 20 % d'une génération. Si le nombre de bacheliers augmente plus vite que le nombre d'emplois « niveau bac », alors des bacheliers devront se « rabattre » sur des emplois moins qualifiés, ce qui produit mécaniquement du « déclassement scolaire » et, objectivement, une dégradation du « pouvoir d'achat » de ce diplôme. Et cela d'autant plus que ce même mécanisme (« titres » plus nombreux que les « postes » auxquels ils devaient correspondre) se reproduit à des niveaux de diplôme supérieur (ainsi, des « bac+2 » se « rabattent » sur des emplois « niveau bac », et évincent une partie des diplômés « niveau bac », etc.). Ce mécanisme en cascade se traduirait par l'existence de nombreux jeunes « surdiplômés » par rapport à l'emploi qu'ils occupent. Et ce processus ne ferait que s'auto-entretenir, les entreprises ayant tendance à embaucher des jeunes toujours plus diplômés pour des postes dont la qualification n'évolue pas. En résumé, **la diffusion de l'accès au baccalauréat produirait essentiellement du déclassement et des surdiplômés.**

Cette thèse qui paraît « évidente » doit, en réalité, être nuancée sur plusieurs points.

-qui s'arrête au baccalauréat ? S'intéresser à la valeur du baccalauréat sur le marché du travail, c'est se demander ce qui arrive aux jeunes dont le diplôme le plus élevé est le baccalauréat. Or, 98 % des bacheliers généraux, et 90 % des bacheliers technologiques, poursuivent des études après le bac ; respectivement, 92 % et 64 % d'entre eux obtiennent un diplôme de l'enseignement supérieur. A l'inverse, 57 % des bacheliers professionnels ne poursuivent pas d'étude, et seulement 19 % d'entre eux obtiennent un diplôme du supérieur (essentiellement un bac+2 ; les autres ont poursuivi mais ont échoué) (*document 1*). Parler de l'insertion sur le marché du travail des jeunes bacheliers, c'est donc massivement parler de bacheliers professionnels, et dans une moindre mesure de bacheliers technologiques. Les bacheliers généraux sont très minoritaires dans la catégorie dont on parle.

-qu'arrive-t-il à ceux qui s'arrêtent au baccalauréat ? D'abord, le simple fait d'avoir le bac est statistiquement une protection relative contre le chômage ; mais, lorsqu'un jeune s'insère sur le marché du travail avec uniquement le bac, il semble qu'un bac général soit un atout moindre qu'un bac technologique ou professionnel (*document 2*) ; enfin, si environ 1/3 des sortants de formation au niveau bac sont devenus cadres (4%) ou professions intermédiaires (27%) trois ans après la fin de leurs études, 2/3 sont devenus ouvriers ou employés (*document 3*). Par conséquent, arriver sur le marché du travail avec seulement le bac tend à protéger relativement du chômage, mais débouche sur des emplois du « bas » de la hiérarchie sociale dans 2/3 des cas. Cela correspond-il à une situation de « déclassement » pour des individus « surdiplômés » ? Pas forcément pour les bacheliers professionnels, mais avaient-ils conscience, en passant ce type de diplôme, qu'il préparait à ce type d'emploi ? Les travaux sociologiques laissent penser que non, et donc que cette situation peut en effet produire un certain ressentiment. Pour les bacheliers technologiques et généraux, on peut en effet supposer également que l'accès majoritaire à des emplois d'ouvriers et employés peut être vécu comme une forme d'échec... Mais encore une fois, la majorité des bacheliers généraux et technologiques poursuivent leurs études après le bac...

-qu'arrive-t-il à ceux qui poursuivent après le bac ? Les données ne laissent aucun doute : plus le niveau de diplôme augmente, plus la protection contre le chômage est efficace, et surtout plus l'accès à des emplois de cadres ou professions intermédiaires est fort (*documents 2 et 3*). Le simple fait de passer de « bac » à « bac+2 » double la

proportion de jeunes qui, trois ans après la fin de leurs études, sont devenus cadres (7%) ou professions intermédiaires (61%) ; au niveau de la licence, 3/4 des sortants sont dans cette situation trois ans après la fin de leurs études. S'il reste des situations de déclassement, sans doute plus douloureuses encore à ce niveau de diplôme, il n'en reste pas moins que le fait massif est bien la correspondance assez nette entre niveau de diplôme et position hiérarchique des emplois.

Au-delà de ces données qui nuancent la réalité du phénomène de déclassement scolaire, il faut s'interroger sur la notion de « qualification » des emplois, et sur « ce que garantit » un diplôme. Autrement dit, qu'est-ce qu'« être qualifié », et qu'est-ce qu'un « emploi qualifié » ? Ces questions sont trop complexes pour être traitées ici, on se contentera de signaler quelques enjeux, avec des argumentations qui peuvent néanmoins apparaître contradictoires :

-d'abord, l'importance de **ne pas céder à l'illusion « adéquatisme »**, qui « *postule trop mécaniquement, ainsi que l'y enjoint d'ailleurs la nomenclature des niveaux de formation du Cereq, une correspondance entre les titres scolaires obtenus et les postes occupés sur le marché de l'emploi* »¹. Et plus encore, l'illusion adéquatisme prétend définir la structure (et le nombre) des diplômes « utiles » en supposant qu'il est possible d'établir de manière rationnelle, définitive et purement « technique » une correspondance entre un contenu d'apprentissage et un métier. Or on sait depuis les travaux de L. Tanguy que la « relation formation-emploi » est empiriquement « introuvable » ;

-ensuite, l'importance de voir que **les diplômes « perdent en légitimité dans les conventions collectives »**² : depuis les années 1970, les entreprises se sont lancées dans une logique de remise en cause des grilles de classification professionnelle qui établissaient, justement, une correspondance assez stricte entre niveau de diplôme et type de poste accessible dans l'organisation du travail (grilles de type « Parodi », assez proches de la logique de la hiérarchie interne de la fonction publique). Cette tendance permet de voir que les mêmes forces sociales qui prônent l'adéquatisme pour remettre en cause la démocratisation des diplômes, remettent en cause les règles sociales qui garantissaient aux salariés des formes de reconnaissance de la valeur de leur diplôme. Mais cela permet surtout de rappeler que la « valeur » des diplômes sur le marché du travail est aussi, et avant tout, une affaire de rapport de forces entre travail et capital : derrière l'adéquatisme comme derrière la remise en cause des conventions collectives, on perçoit **une volonté des entreprises de délégitimer le diplôme, « arme des faibles »**³, c'est-à-dire des travailleurs.

Plus largement, on renvoie aux critiques que T. Poullaouec adresse à la thèse de « l'inflation scolaire » :

« Quand elle invoque la dévalorisation des diplômes, [la thèse de l'inflation scolaire] se focalise en effet sur leur « valeur réelle », c'est-à-dire leur « valeur marchande ». Elle assimile ainsi les titres scolaires aux titres monétaires. Lorsqu'il y a plus d'argent en circulation que de marchandises à acheter, les prix de ces dernières augmentent, si bien que le pouvoir d'achat de la monnaie s'affaiblit. De même, les titres scolaires seraient ainsi dévalués par leur rythme de croissance inflationniste. (...) La valeur des diplômes ne saurait être mieux réduite à leur seule rareté et, partant, à leur prix sur le marché du travail. Mais dans cette perspective, comment faire la part des choses entre l'augmentation du nombre de salariés surqualifiés et l'augmentation des qualifications requises par les postes de travail ? Un professeur des écoles aujourd'hui titulaire d'un master est-il « surdiplômé » parce qu'un instituteur était autrefois recruté avec un baccalauréat ? De même, l'essentiel des recrutements d'assistantes se fait maintenant au niveau bac ou BTS, alors que les secrétaires étaient auparavant embauchées avec un CAP ou un BEP.

Est-ce dû à un excès de diplômés de l'enseignement supérieur sur le marché du travail, ou à une recomposition de ces activités professionnelles, suscitée notamment par les nouvelles technologies de l'information et de la communication ? Autre exemple : vingt-cinq ans après sa création, le baccalauréat professionnel est de plus en plus un prérequis pour le recrutement des ouvriers qualifiés des grandes entreprises industrielles. Le cursus menant à ce diplôme était pourtant censé former des techniciens d'atelier, destinés à occuper des emplois « hautement qualifiés », intermédiaires entre deux d'opérateurs et ceux de techniciens. Mais la grande majorité de ses titulaires restent ouvriers. Leurs employeurs tirent bien bénéfice de l'approfondissement de leur culture technologique par rapport aux titulaires de CAP ou de BEP qu'ils remplacent souvent, en les affectant notamment aux postes de conducteurs d'installation ou d'ouvriers de maintenance. Pour autant, l'amélioration de leur formation n'est pas reconnue dans leur coefficient salarial à l'embauche.

Les deux constats sont entièrement conciliables sans faire appel à l'hypothèse de l'inflation scolaire, à condition de bien distinguer ces deux faces du diplôme. A la différence de la monnaie, les diplômes ont une valeur spécifique, qui tient aux contenus enseignés. D'un côté, la valeur d'usage apportée à leur qualification personnelle par la formation scolaire des jeunes est de plus en plus recherchée par les employeurs, qui leur assignent des tâches plus complexes et leur demandent d'intensifier leur travail productif, d'atteindre des objectifs toujours plus élevés, de prendre certaines initiatives, de s'adapter aux changements, etc. De l'autre, la valeur d'échange des diplômes est revue à la baisse du fait de la dégradation du rapport de forces des salariés face aux employeurs : le chômage de masse, la précarisation des débuts de vie professionnelle ou encore l'individualisation de la gestion des carrières multiplie en effet les obstacles à la reconnaissance des qualifications acquises. La thèse de l'inflation scolaire confond au contraire ces deux processus, en postulant que tous les déclassés sont surqualifiés. Ne disposant pas d'un ensemble d'études systématiques et actualisées des situations professionnelles réelles pour évaluer la surqualification, elle peine cependant à définir la correspondance « normale » entre les titres et les postes ».

T. Poullaouec, « l'inflation des diplômes, critique d'une métaphore monétaire », in M. Millet et G. Moreau, *La société des diplômés*, 2011.

1 M. Millet, G. Moreau, « le XX^e siècle, siècle des diplômés », in M. Millet, G. Moreau, *La société des diplômés*, 2011.

2 M. Millet, G. Moreau, op. cit.

3 T. Poullaouec, *Le diplôme, l'arme des faibles*, 2010.

Document 1

TABLEAU 2 - Bilan du parcours des bacheliers selon les principales séries de baccalauréat (en %)

	Non poursuite dans le supérieur	Diplômés de l'enseignement supérieur				Sortis sans diplôme	% diplômés panel 1989
		Diplôme bac + 2	Diplôme bac + 3/4	Diplôme bac + 5	Ensemble		
ES	3	15	38	33	86	11	84
L	4	11	45	26	82	14	78
S	2	9	29	54	92	6	92
Bacheliers généraux	2	11	35	43	89	9	87
STT	9	38	16	7	61	30	56
STI	8	43	21	12	76	16	76
Bacheliers technologiques	10	35	21	8	64	26	60
Séries industrielles	62	15	2	1	18	20	10
Séries tertiaires	53	17	3	-	20	27	10
Bacheliers professionnels	57	16	2	1	19	24	10
Ensemble des bacheliers	14	19	25	26	70	16	68
Rappel panel 1989	16	25	43*		68	16	

* Le suivi des bacheliers du panel 1989 ne permet pas de mesurer l'obtention d'un diplôme bac + 5.

Champ : ensemble des élèves des panels 89 et 95 ayant obtenu le baccalauréat.

Source : MESR DGESIP/DGRI SIES (panels d'élèves entrés en sixième en 1989 et 1995)

Source : MENESR, note d'information 12.05, 2012

Document 2

■ Tableau 2 • Les disparités d'insertion professionnelle entre diplômés se creusent

Situation des jeunes trois ans après la sortie du système éducatif*

%	Génération sortie en...	Taux d'emploi			Taux de chômage			Parmi les jeunes en emploi					
								Emploi à durée indéterminée			Temps partiel contraint		
		2004	2010	Écart	2004	2010	Écart	2004	2010	Écart	2004	2010	Écart
	Ensemble	77	69	- 8	14	22	8	67	66	- 1	9	9	0
	Non-diplômés	57	41	- 16	32	48	16	48	40	- 8	14	18	4
	Diplômés du secondaire	74	64	- 10	15	25	10	62	58	- 4	11	13	2
	CAP, BEP, mention complémentaire	76	61	- 15	17	32	15	62	56	- 6	11	15	4
	Bac professionnel ou technologique	78	70	- 8	13	20	7	64	62	- 2	10	12	2
	Bac général	62	55	- 7	15	21	6	57	51	- 6	13	11	- 2
	Diplômés du supérieur court	86	81	- 5	7	11	4	74	74	0	7	6	- 1
	BTS, DUT et autres bac+2	85	79	- 6	9	15	6	72	72	0	6	6	0
	Bac+2/3 Santé social	97	96	- 1	2	2	0	83	83	0	5	5	0
	Licence générale (L3) et autres bac+3	81	70	- 11	8	14	6	71	70	- 1	11	10	- 1
	Licence professionnelle	91	85	- 6	5	10	5	82	76	- 6	2	2	0
	M1 et autres bac+4	83	79	- 4	10	14	4	72	73	1	7	5	- 2
	Diplômés du supérieur long	91	88	- 3	6	9	3	82	80	- 2	3	4	1
	M2 et autres bac+5	90	84	- 6	6	12	6	78	75	- 3	5	5	0
	Ecoles de commerce	94	90	- 4	5	9	4	94	93	- 1	1	2	1
	Ecoles d'ingénieurs	93	94	1	4	4	0	91	93	2	1	1	0
	Doctorat	91	92	1	7	6	- 1	73	69	- 4	5	4	- 1

* Situation à la date d'enquête d'avril à juillet trois ans après la sortie.

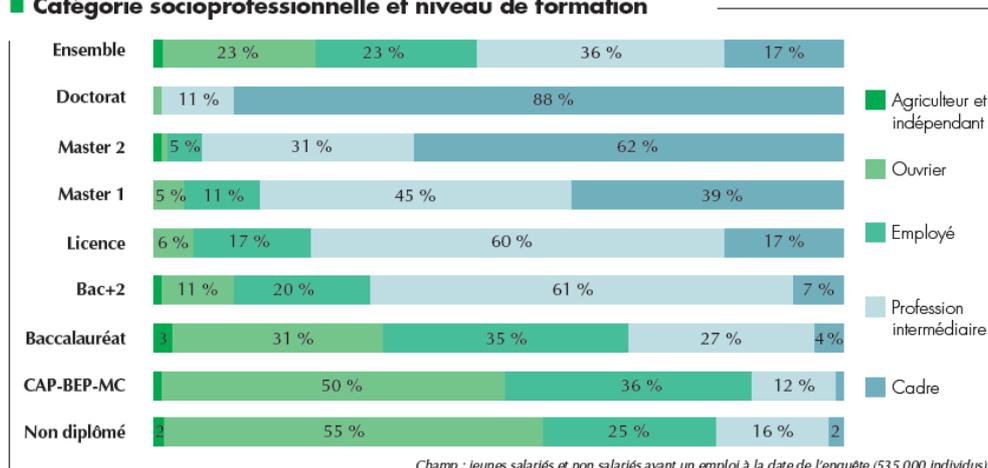
Note de lecture : parmi les jeunes sortis en 2010 sans diplôme : 41 % sont en emploi trois ans après, soit 16 points de moins que ceux sortis en 2004 ; 48 % des actifs en 2013 se déclarent en recherche d'emploi ; 40 % de ceux en emploi en 2013 sont en CDI, fonctionnaires ou non-salariés ; 18 % de ceux en emploi en 2013 sont en emploi à temps partiel contraint.

Sources : enquêtes Génération 2004 et Génération 2010 (données provisoires), Cereq. / Champ : primosortants du système éducatif en 2004 et 2010 (France métropolitaine)

Source : Cereq, Bref n°319, 2014

Document 3

■ Catégorie socioprofessionnelle et niveau de formation



Source :

Cereq, *Quand l'école est finie*, 2012 (note : l'édition 2014 ne fait pas apparaître de modification substantielle des chiffres)

Lecture : au bout de 3 ans de vie active, 31% des titulaires d'un bac sont ouvriers, 35% sont employés, 27% ont une profession intermédiaire, etc.